

Prélèvements

C2PR01

Version : ACR 06	Date de validation : 05/10/2021
Type de texte : Procédure	Date de mis en application : 05/10/2021

	Intervenants	Dates	Visas
Auteur	BLUTEAU Martine	30/09/2021	
Vérification	PICHARD Simon	30/09/2021	
Approbation	BENDAHAN Michel	04/10/2021	

Historique des versions

NOMVERSION	COMMENTAIRE	VALIDE	DATE
PRELEVEMENTS	A	Oui	31/07/2007
PRELEVEMENTS	ACR 01	Oui	21/01/2013
PRELEVEMENTS	ACR 02	Oui	24/02/2014
PRELEVEMENTS	ACR 03	Oui	22/10/2015
Prélèvements	ACR 04	Oui	29/06/2017
Prélèvements	ACR 05	Oui	12/11/2019
Prélèvements	ACR 06	Oui	05/10/2021

Référentiels

NORME	CHAPITRE	SOUSCHAPITRE	PARAGRAPHES
Norme NF EN ISO 15189 - Déc 2012	5. Exigences techniques	5.4 Processus préanalytiques	
Norme ISO 9001:2015	8- Réalisation des activités opérationnelles	8.5 Production et prestation de service	

Distribution

Biologistes

Technicien(ne)s

Infirmier(e)s

Préleveurs

Site internet

Prélèvements

C2PR01

Sommaire

1. Objet et domaine d'application	3
2. Responsabilités.....	3
3. Documents de référence.....	4
4. Documents associés	4
5. Déroulement de l'activité.....	4
5.1. Principes	4
5.2. Salle(s) de prélèvements pour les prélèvements effectués au laboratoire	5
5.3. Le matériel	5
5.4. Problèmes liés au prélèvement	6
5.5. Conduite à tenir en cas de malaise à la suite de prélèvement	6
5.6. Identification du préleveur.....	6
6. Logigrammes	7
6.1. Le déroulement du prélèvement au laboratoire	8
6.2. Le déroulement du prélèvement en clinique (Site 1).....	9
6.2.1. Dossier enregistré avant le prélèvement	9
6.2.2. Dossier enregistré après le prélèvement	10
6.3. Le déroulement du prélèvement à domicile.....	11
7. Traçabilité et Archivage.....	11
8. Autoévaluation de la compréhension du mode opératoire.....	12

Prélèvements

C2PR01

1. Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les responsabilités et les principes pour la réalisation des prélèvements dans les différents sites du laboratoire ou à l'extérieur : à domicile, en clinique...

Les modifications apportées à la version précédente apparaissent en rouge.

2. Responsabilités

Le tableau suivant définit les habilitations pour les différents types de prélèvements :

Prélèvement	Technicien (1)	Infirmier (2)	Pharmacien Biologiste	Médecin Biologiste	Autres (3)
Prélèvements sanguins veineux et capillaires	★	★	★	★	
Prélèvements artériels - Gazométrie		★	★	★	
Prélèvements bactériologiques, mycologiques, virologiques, parasitologiques au niveau des téguments, phanères et muqueuses facilement accessibles, à l'exception de biopsies.		★	★	★	
Prélèvements gynécologiques à différents niveaux.			★	★	
Frottis cervico-vaginal				★	
Injection pour effectuer un test dynamique		★		★	
Pose de cathéter		★		★	
Saignées		★		★	
Prélèvement nasopharyngé pour recherche Sars-Cov-2	★	★	★	★	★

(1) Technicien disposant du certificat de capacité de prélèvements sanguins pour les prélèvements au laboratoire. Pour les prélèvements à domicile ou en clinique, technicien disposant du certificat de capacité de prélèvement + l'AFGSU - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence - de niveau II en cours de validité.

(2) Pour les infirmiers non salariés du laboratoire, une convention avec le laboratoire est établie.

(3) **Etudiant en pharmacie, médecine, aide soignant... selon decrets officiels**

Prélèvements

C2PR01

3. Documents de référence

Cf. page 1, tableau « Référentiels ».

4. Documents associés

- C1 ENR 03 « Convention avec les préleveurs externes »
 - C2 MOPSANG « Prélèvements sanguins »
 - C2 MOPBAC « Prélèvements bactériologiques, mycologiques, parasitologiques »
 - C2 ENR 03 « Fiche de transmission de prélèvement »
 - C3 MOETIQ « Etiquetage des échantillons biologiques »
 - C2MOCOV19 « Prélèvement et manipulation des échantillons »**
- Liste des analyses disponible sur le site internet xlabs.fr

5. Déroulement de l'activité

5.1. Principes

- L'ensemble des documents relatifs au prélèvement et comportant l'ensemble des éléments clés est diffusé aux préleveurs internes et mis à disposition des correspondants et préleveurs externes sur le site www.xlabs.fr
- Prélèvements pour PCR SARS-Cov-2 : se reporter au document C2MOCOV19**
- Le préleveur vérifie la concordance entre les analyses de la prescription et la codification sur la planche d'étiquettes.

Si discordance : Prévoir le recueil pour la réalisation de toute la prescription.

Redonner le dossier à l'accueil pour correction/ajout ...

- IDENTITOVIGILANCE:** le préleveur, muni de l'ensemble des documents qu'il juge nécessaires (ordonnance, planche d'étiquettes, autodéclaration d'identité, photocopie de carte d'identité,...) vérifie l'identité du patient en lui demandant, par une question ouverte, quel est son Nom d'usage – Non de naissance – Prénom – Date De Naissance.

Le préleveur vérifie que l'identité du patient correspond à celle des documents.

Vérification par le préleveur de l'identité de personnes ne pouvant décliner leur identité (handicap, barrière de langue, nourrisson, grabataire, coma,...) : le préleveur s'assure de la bonne identité du patient en demandant son identité à la personne accompagnant le patient (parent, infirmière,... les circonstances du contrôle de l'identité sont notées en post-it dossier) ; pour les patients hospitalisés à la polyclinique, le préleveur note sur l'ordonnance le nom de la personne ayant confirmé l'identité du patient.

- Après vérification de l'identité et selon son état, le patient est prélevé en position stable, assise ou allongée. Le préleveur le rassure et l'informe sur les conditions de prélèvement et leur sécurisation (cf. mode opératoire C2MOPSANG « Prélèvements sanguins » pour plus de précisions).

Prélèvements

C2PR01

- Le prélèvement est réalisé en fonction des analyses demandées et selon le mode opératoire correspondant au type de prélèvement en respectant les règles d'hygiène et de sécurité décrites dans la procédure L1PR01 « Gestion des locaux et sécurité du personnel » et les règles d'élimination des déchets décrites dans la procédure L2PR 02 « Elimination des déchets ».
- L'identification des échantillons (étiquetage ou identification manuelle) s'effectue selon le mode opératoire C3MOETIQ « Etiquetage des échantillons biologiques ». L'identification est réalisée par le préleveur, immédiatement après le prélèvement et sur tous les échantillons. Les échantillons identifiés manuellement sont toujours secondairement étiquetés, dans la mesure du possible l'identification initiale doit toujours rester visible.
- Les renseignements utiles (ex : thérapeutique, informations cliniques complémentaires,...) pour les opérateurs en aval (= secrétaire pour l'enregistrement, technicien pour le travail technique, biologiste pour l'interprétation des résultats) sont demandés par le préleveur et notés, selon le cas, sur l'ordonnance, planche d'étiquettes, fiche de transmission de prélèvement, fiche de renseignements cliniques C2ENR..., etc., chaque fois que nécessaire.
- Dans le cadre des prélèvements effectués par un professionnel de santé (médecins, infirmiers, y compris ceux exerçant dans un établissement de santé), la fiche de transmission de prélèvement (C2ENR 03) doit être renseignée, le preleveur est tracé sur le dossier du patient sur le SIL.

5.2. Salle(s) de prélèvements pour les prélèvements effectués au laboratoire

Chaque salle est identifiée et adaptée pour respecter les règles de confidentialité, d'hygiène et de sécurité. L'entretien des salles ainsi que le réapprovisionnement en matériel sont assurés quotidiennement par l'agent d'entretien ou le préleveur, et enregistrés sur L3ENR01 « Opérations régulières de nettoyage et d'entretien des locaux ».

5.3. Le matériel

Pour les prélèvements au laboratoire :

Chaque salle est équipée du matériel nécessaire aux différents types de prélèvement (gants, garrots, coton, pansements, antiseptique, aiguilles, écouvillons, pinces, spéculums, tubes, pots, boîtes de récupération des déchets ...). Les modes opératoires de prélèvement indiquent le matériel nécessaire pour chaque type de prélèvement.

Le préleveur vérifie qu'il dispose du matériel nécessaire avant de faire le prélèvement.

Pour les prélèvements à domicile et en clinique:

Le préleveur habilité à effectuer des prélèvements à domicile ou en clinique dispose d'une mallette contenant le matériel nécessaire à chaque type de prélèvement (coton, antiseptique, garrot, sparadrap, aiguilles, boîte de récupération des aiguilles, tubes,...).

Prélèvements

C2PR01

Pour les prélèvements à domicile, les échantillons biologiques prélevés sont transportés dans des boîtes de prélèvements étiquetées réglementairement « MATIERE BIOLOGIQUE . CATEGORIE B » avec le logo UN3373.

Pour les prélèvements en clinique, les échantillons biologiques prélevés sont transportés en sachets plastiques individuels (+ documents joints).

5.4. Problèmes liés au prélèvement

En cas de difficultés pour un prélèvement, un biologiste est immédiatement prévenu.

5.5. Conduite à tenir en cas de malaise à la suite de prélèvement

- Prélèvements effectués au laboratoire :

Garder son calme et retirer l'aiguille une fois le prélèvement terminé (dans le meilleur des cas), ne pas blesser ou laisser se blesser le patient en cas d'agitation ou de perte de connaissance.

Comprimer l'endroit de la ponction avec un coton.

Allonger le patient, surélever les jambes, supprimer toute cause de compression du cou (foulard, cravate, col trop serré). La perte de connaissance est en général une chute de tension liée au malaise vagal, on rétablira la tension par l'élévation des jambes.

Parler fort pour le faire revenir à lui, le stimuler, ne jamais le frapper.

Humecter un tampon et le passer sur son visage.

Contrôler les fonctions respiratoires et cardiaques, faire respirer calmement.

Donner éventuellement de l'eau, du sucre en sublingual.

Ne pas installer la personne en salle d'attente, attendre le retour total à la conscience (ne pas précipiter son départ, garder le patient au labo au moins 10 min.).

Dans tous les cas, ne jamais laisser le patient sans surveillance, lui déconseiller de prendre le volant lorsqu'il quitte le laboratoire.

Dans les cas graves : prévenir le biologiste. Appeler un médecin pour une intervention rapide (SAMU = 15), pour la Polyclinique amener le patient aux urgences.

- Prélèvements effectués en clinique : prévenir l'infirmière du service qui prendra les mesures nécessaires.
- Prélèvements effectués à domicile: mêmes principes que pour les prélèvements effectués au labo.

5.6. Identification du préleveur

- Préleveur interne :

Le préleveur responsable du prélèvement est tracé sur le dossier du patient sur le SIL. Lorsqu'il effectue un prélèvement, le préleveur interne doit vérifier sur la planche d'étiquettes qu'il est bien identifié comme « le » préleveur sur le dossier du patient, si ce n'est pas le cas il doit modifier impérativement le code préleveur sur le SIL et noter ses initiales sur la planche d'étiquettes.

Prélèvements

C2PR01

- Préleveur externe :

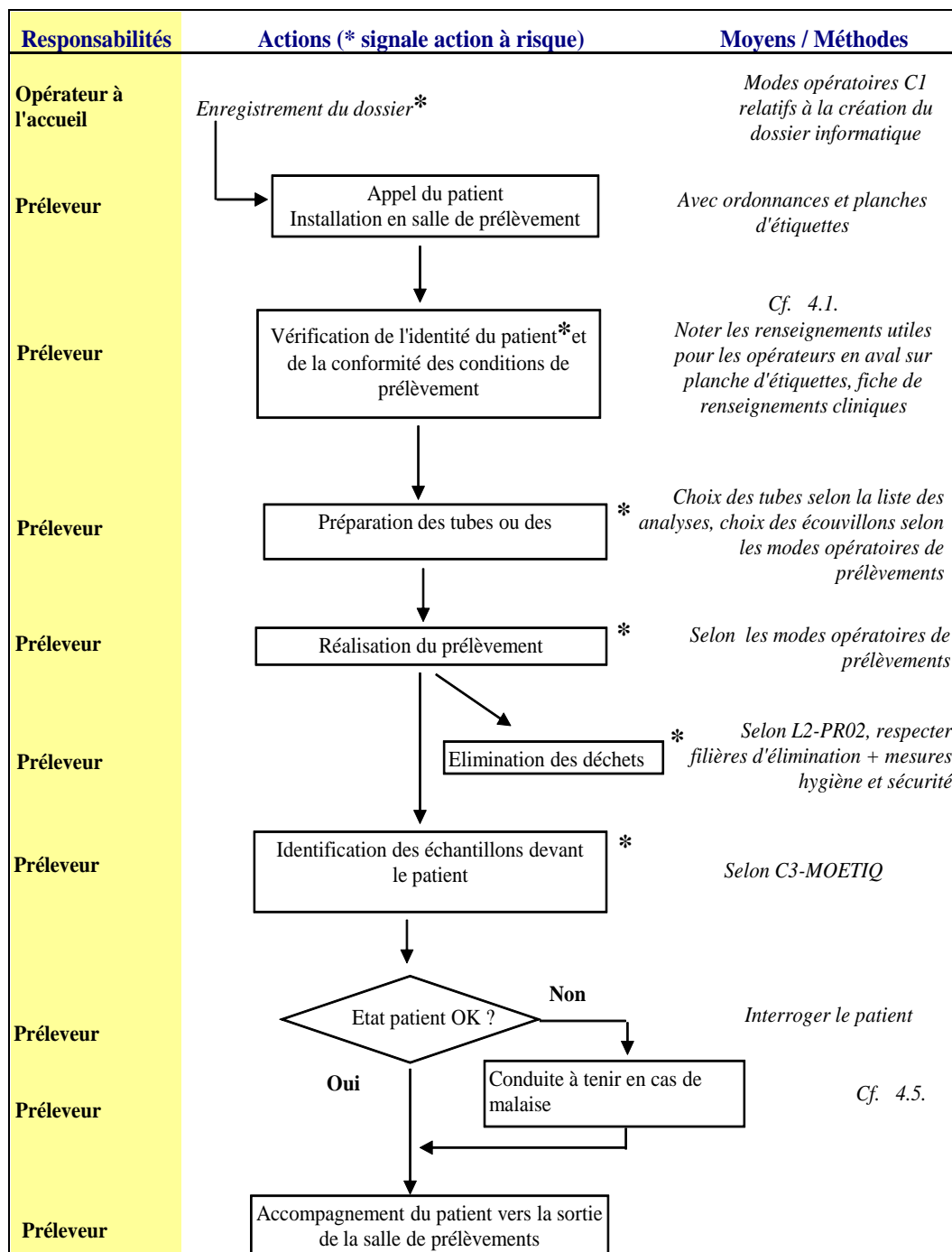
Le préleveur doit s'identifier sur la fiche de prélèvement dans la zone « prélevé par ... », il est tracé sur le dossier du patient.

6. Logigrammes

Prélèvements

C2PR01

6.1. Le déroulement du prélèvement au laboratoire



Prélèvements

C2PR01

6.2. Le déroulement du prélèvement en clinique (Site 1)

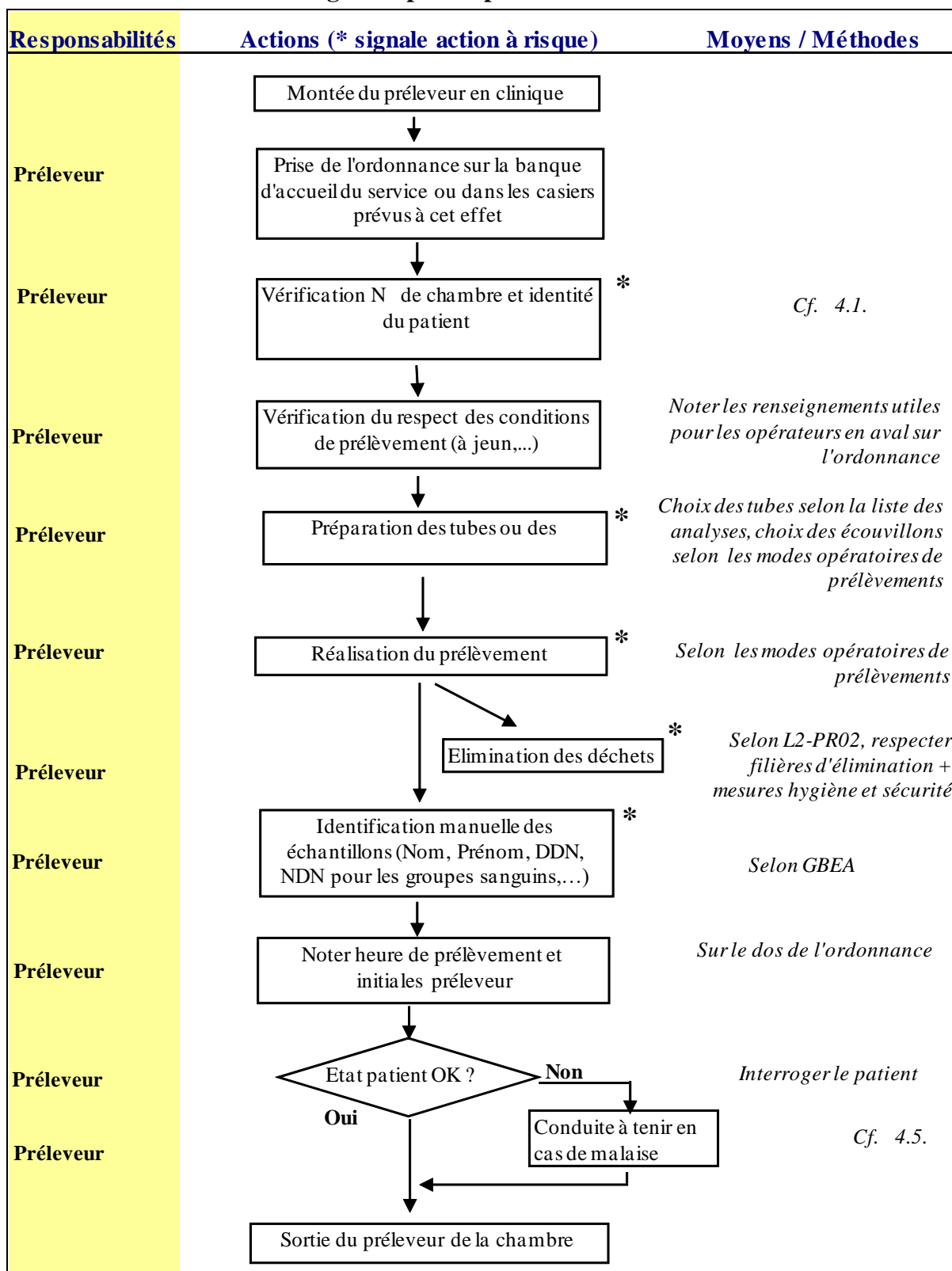
6.2.1. Dossier enregistré avant le prélèvement

Responsabilités	Actions (* signale action à risque)	Moyens / Méthodes
Opérateur à l'accueil	Enregistrement du dossier*	Modes opératoires C relatifs à la création d
Préleveur	Montée du préleveur en clinique	Avec ordonnances et planche d'étiquettes
Préleveur	Vérification N° de chambre et identité du patient *	Cf. 4.1.
Préleveur	Vérification du respect des conditions de prélèvement (à jeun,...)	Noter les renseignements utiles pour les opérateurs en aval (ordonnance, planche d'étiquettes, ...)
Préleveur	Préparation des tubes ou des *	Choix des tubes selon la liste analyses, choix des écouvillons selon les modes opératoires de prélèvement
Préleveur	Réalisation du prélèvement *	Selon les modes opératoires de prélèvement
Préleveur	Elimination des déchets *	Selon L2-PR02, respecter les filières d'élimination + mesures d'hygiène et sécurité
Préleveur	Etiquetage des échantillons devant le patient *	Selon C3-MOETIQ
Préleveur	Noter heure de prélèvement et initiales préleveur	Sur la planche d'étiquettes
Préleveur	Etat patient OK ?	Interroger le patient
Préleveur	Oui	
Préleveur	Non	Conduite à tenir en cas de malaise Cf. 4.5

Prélèvements

C2PR01

6.2.2. Dossier enregistré après le prélèvement

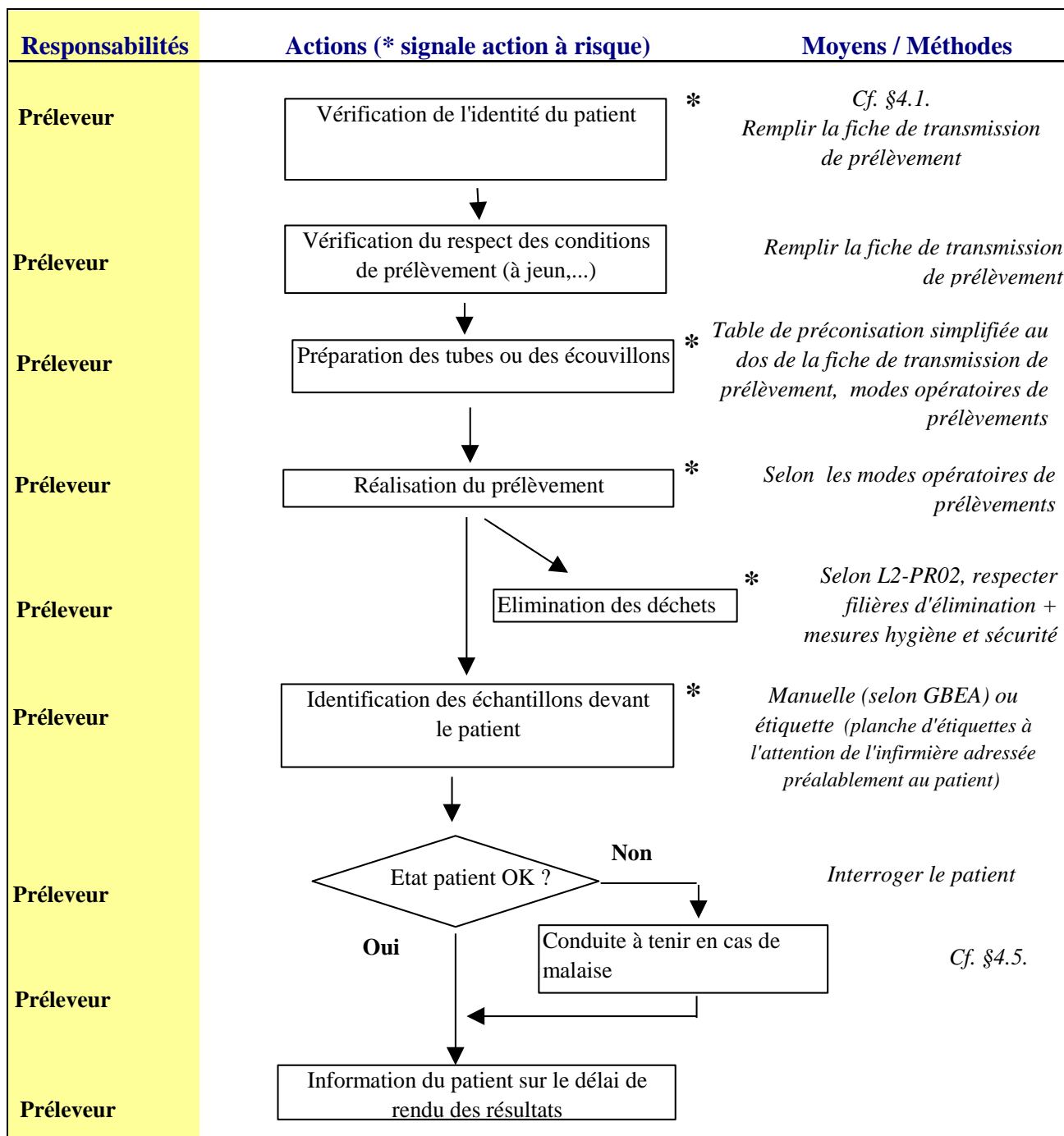


Prélèvements

C2PR01

6.3. Le déroulement du prélèvement à domicile

Lorsque le prélèvement à domicile est réalisé par un personnel externe au laboratoire, le patient peut prendre contact au préalable avec le laboratoire.



7. Traçabilité et Archivage

Les fiches de transmission de prélèvement sont scannées dans les dossiers patients sur le SIL.

Prélèvements

C2PR01

8. Autoévaluation de la compréhension du mode opératoire

Chacun peut à la fin de la lecture évaluer sa compréhension du mode opératoire à l'aide de cette grille.

C2PR01 « Prélèvements »		
Vérification des connaissances		
QCM : Vrai ou faux		
Ce questionnaire non exhaustif se veut avant tout pédagogique		
NOM :	Prénom :	Site :

	<i>Votre compréhension de C2PR01 « PRELEVEMENTS Procédure »</i>	VRAI	FAUX
1	Un technicien ne disposant pas de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) peut effectuer des prélèvements sanguins à domicile		
2	Un frottis cervico-vaginal peut être effectué par un Pharmacien Biologiste		
3	Une convention entre le laboratoire et les infirmiers libéraux de ville qui apportent les boîtes de prélèvement doit être établie		
4	L'ensemble des documents relatifs au prélèvement et comportant l'ensemble des éléments clés est diffusé aux préleveurs externes au laboratoire sur le site www.xlabs.fr		
5	Tout préleveur doit vérifier strictement Nom d'usage – Prénom – Date de naissance avant chaque prélèvement par une question fermée, par exemple : vous êtes bien Jacques Martin, né le 1/1/1950		
6	Le préleveur doit vérifier l'identité d'une personne ne pouvant décliner son identité auprès d'une tierce personne		
7	La vérification auprès d'une infirmière de l'identité d'un nourrisson prélevé à la Polyclinique doit être annotée sur l'ordonnance, à fin de traçabilité sur le SIL		
8	Les échantillons prélevés peuvent être primo-identifiés par une autre personne que le préleveur		
9	Une infirmière réalisant des prélèvements à domicile doit noter les informations nécessaires à la bonne interprétation des résultats sur la « Fiche de transmission de prélèvement »		
10	Le préleveur doit vérifier qu'il est bien identifié comme LE préleveur sur le dossier du patient ou sur la fiche de transmission du prélèvement		

Date :

Signature :